



Avis d'audience publique

Le 11 avril 2003

Réf. 2003-H-10

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée sur les lignes directrices sur l'évaluation environnementale concernant la proposition de construire une installation minière sur le site du projet Cigar Lake, dans le nord de la Saskatchewan.

Audience d'un jour : Le 25 juin 2003

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14^e étage, 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

L'audience publique débutera à 8 h 30 et se déroulera selon l'ordre du jour publié avant la date d'audience.

Cameco Corporation a demandé à la CCSN l'autorisation de construire une installation minière sur le site du projet Cigar Lake, dans le nord de la Saskatchewan.

Avant que la CCSN ne rende une décision sur la demande de Cameco Corporation, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Suite aux résultats de l'évaluation environnementale, la CCSN doit déterminer si le projet, compte tenu de l'application des mesures d'atténuation qu'elle estime indiquées, pourrait entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

L'ébauche des lignes directrices (document d'orientation) sera mise à la disposition du public le 9 mai 2003. Le public est invité à commenter les lignes directrices soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les demandes de participation, de même que le texte des présentations orales et des mémoires, doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 9 juin 2003.

a/s de Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 ou 1 800 668-5284

280, rue Slater, C. P. 1046

Télec. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

La Commission tiendra une audience publique sur les résultats de l'évaluation environnementale préparée conformément aux lignes directrices approuvées et sur la demande de permis à une date ultérieure.

Les membres du public qui souhaitent observer les audiences sont les bienvenus. L'ordre du jour des audiences et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : www.suretenucleaire.gc.ca